

**Reconnaissance et vitalité de l'arabe maghrébin en France :**  
**Des pratiques réelles aux institutions**

**Dominique CAUBET**

*LACNAD, INALCO, PARIS*

Quelles institutions françaises se préoccupent-elles d'arabe maghrébin ? Historiquement depuis le 19<sup>e</sup> siècle, essentiellement l'Éducation nationale, du primaire au supérieur en passant par le secondaire et le baccalauréat (on verra les fluctuations dans son enseignement et sa prise en compte en France depuis le 19<sup>e</sup> siècle). Mais, en 1999, l'arabe maghrébin reçoit une reconnaissance en tant que 'Langue de France' dans le cadre de la ratification de la *Charte Européenne des Langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe.

**I – Rapport aux institutions**

En l'absence de reconnaissance officielle dans les pays du Maghreb, ces langues que sont l'algérien, le marocain et le tunisien – souvent réunies sous le terme d'‘arabe dialectal’ ou ‘arabe maghrébin’ – ont toujours eu un rapport fluctuant avec les institutions. Langues sans statut en Afrique du Nord, liées historiquement à la France par une histoire coloniale très forte, elles ont cependant occupé une place méconnue aujourd'hui à l'Éducation nationale.

## 1 – La place de la ‘langue vulgaire’, ‘langue parlée’, l’arabe ‘vulgaire’, ‘dialectal’, ‘parlé’ ou ‘maghrébin’ dans l’Éducation nationale en France

C’est en effet sous ces vocables que cette langue a été désignée au sein du Ministère de l’éducation nationale en France depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle. Tout a commencé par l’École des Langues Orientales où les cours étaient ouverts à tous et non validés par des diplômes car l’École avait un statut particulier de rattachement à la Bibliothèque Royale. Pour le primaire et le secondaire, c’est en Algérie qu’un enseignement a été mis en place au 19<sup>e</sup> siècle.

a) Pour ce qui est de l’enseignement supérieur, l’arabe d’Afrique du Nord a donc été enseigné sous le nom d’arabe ‘vulgaire’ après la conquête de l’Algérie ; auparavant, c’était l’égyptien qu’on enseignait, campagne d’Égypte oblige. En effet, le décret du 10 germinal an III (30 mars 1795) de la Convention stipule que : « l’École des langues orientales sera composée, 1<sup>o</sup> d’un professeur d’Arabe Littéraire et *vulgaire* ; (...) »<sup>1</sup>. Ce n’est qu’avec l’arrivée de William McGuckin de Slane, élève de Silvestre de Sacy, que l’arabe maghrébin fera son entrée à l’école au milieu du 19<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Cependant, derrière l’appellation se profile souvent un enseignement de philologie arabe. En 1879, un *Cours d’arabe vulgaire* est confié à Auguste Cherbonneau<sup>3</sup>, puis après sa mort, en 1884, c’est Octave Houdas qui occupera pendant trente-deux ans cette chaire jusqu’en 1916 – tous deux ayant longuement séjourné en Algérie. C’est seulement en 1916 que William Marçais mettra en place un véritable *Cours d’arabe maghrébin*.

Georges S. Colin prit sa succession quand W. Marçais fut nommé au Collège de France en 1927, et ce jusqu’en 1963 (soit pendant trente-six ans). La chaire existe toujours, mais l’enseignement à l’INALCO s’est progressivement aligné sur celui des autres langues vivantes et sur celui de l’université, avec la création en 1993 d’une licence d’arabe maghrébin, puis en 1996 d’une maîtrise, et bien évidemment

---

<sup>1</sup> C’est moi qui souligne dans les citations. Voir *Langues’O, 1795-1995* p 25.

<sup>2</sup> Voir Colin 1948, p 107.

<sup>3</sup> On verra plus bas qu’il est l’auteur de documents importants pour l’arabe algérien.

d'un 3<sup>e</sup> cycle et plus récemment de masters. Cela ne s'est pas fait sans difficultés, puisque cela donnait *de facto* une autonomie à l'arabe maghrébin par rapport à l'arabe littéral.

En dehors de l'INALCO, depuis les années 70, l'arabe 'dialectal' maghrébin fait parfois l'objet d'une initiation dans des universités françaises, mais aucun poste aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs ne répond à cet intitulé ; cela ne dépend que du bon vouloir des enseignants et de la place accordée à l'arabe maghrébin dans les diplômes, comme par exemple à Toulouse-le-Mirail et à l'Institut Catholique de Toulouse où l'on enseigne le marocain.

**b) Pour l'enseignement primaire et secondaire**, la place de l'arabe dialectal qui a été essentielle au début de la colonisation de l'Algérie, a totalement changé avec l'avènement de la 3<sup>e</sup> République, puis dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

### *Enseignement de l'arabe maghrébin : le sens d'une évolution*

#### *- Les premiers temps - un enseignement pratique en algérien : 1830-1870 et 1871-1920*

Si l'on revient sur les premiers temps, sous la monarchie de Juillet (1830-1848) et le Second Empire (1852-1870), comme l'analyse Sylvette Larzul (2013), ce sont les « premiers essais de grammatisation de l'arabe algérien » qui se font dès 1836, avec l'essor des publications dans les années 1850. Décrire la langue, l'enseigner, publier des ouvrages pratiques, telles sont les préoccupations pratiques des premiers auteurs et dans « le corpus des années 1830-1871 des ouvrages (...), la très grande majorité se rapporte à l'« arabe vulgaire » en usage en Algérie, qui *fait alors son entrée dans le domaine de l'imprimé*<sup>4</sup> ». Les noms de ces auteurs sont Roland de Bussy, Jean-Honorat Delaporte, Alexandre Bellemare, Auguste Cherbonneau, Marcelin Beaussier, Prudent Vignard et Auguste Martin. S. Larzul explique que de plus, ils vont plus loin et « n'en apparaissent pas moins comme les

---

<sup>4</sup> C'est moi qui souligne ; in Sylvette Larzul 2013.

précurseurs du mouvement d'enregistrement de la littérature orale entamé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans une perspective ethnographique et auquel participeront des auteurs de manuels comme Gaëtan Delphin et Joseph Desparmet. » Elle conclut en disant que : « la période 1830-1871 est donc marquée par *un intérêt quasiment inédit pour l'arabe maghrébin*, phénomène directement lié à l'expédition d'Alger et à la conquête des territoires de la Régence qui lui fait suite. »

Avec la III<sup>ème</sup> République, comme le montre Alain Messaoudi (2008), l'enseignement de l'arabe maghrébin continue de se développer dans la mouvance de Jules Ferry, loin des visées assimilationnistes. A. Messaoudi (2008 : 45) explique que « Entre 1880 et 1914, en même temps que le réseau des écoles primaires supérieures et des collèges se densifie en Algérie, le nombre des professeurs d'arabe s'accroît. (...) Loin d'être des assimilationnistes radicaux, ils (les hauts fonctionnaires de l'instruction publique, *ndlr*) jugent sévèrement le bilan colonial français en Algérie et défendent une politique alternative d'association, celle qui est mise en œuvre en Tunisie par le résident général Jules Cambon et son directeur de l'Instruction publique, l'arabisant Louis Machuel. À Alger, le recteur Charles Jeanmaire, en poste entre 1884 et 1908, met en œuvre une politique scolaire visant à associer Français et Musulmans (ou, pour reprendre la terminologie qui s'impose à l'époque, Algériens, au sens d'Européens d'Algérie, et indigènes), en vue d'un progrès général de la colonie. » Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, « on voit donc se développer l'enseignement de l'arabe à l'École supérieure des lettres d'Alger, fondée en 1879, ainsi que dans les écoles primaires supérieures, les collèges et les lycées. À partir de 1882, l'École des lettres prépare à un brevet et à un diplôme d'arabe. Un certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les écoles normales et écoles primaires supérieures est institué en 1887. » Dans ce climat favorable (A. Messaoudi (2008 : 46)), « En 1902, le ministère de l'Instruction publique favorise les langues vivantes en réformant le baccalauréat de façon à mettre les filières modernes au niveau des classiques. Deux ans plus tard, il devient possible d'y présenter l'arabe deux fois, sous ses formes « régulière » et parlée, de façon à encourager l'étude d'une langue plus difficile d'accès que les

autres. » Tout cela sera couronné par les quatre arrêtés du 23 juillet 1906 qui créent des concours de recrutement des enseignants (voir les détails en annexe 1).

**- Naissance d'une dialectologie : une approche scientifique ethnographique**

Alors que dans les débuts, les auteurs étaient souvent des amateurs, la toute fin du 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> correspond, comme l'écrit Frédéric Lagrange (2008 : 163) à « La naissance de l'agrégation (qui) est concomitante avec la naissance d'une dialectologie française, une dialectologie 'ethnographique', liée à l'étude des sociétés maghrébines sous domination coloniale. ». Algérie, mais aussi Maroc et Tunisie, les parlers sont décrits et comparés par de nouveaux chercheurs. Le pionnier en la matière est William Marçais, premier Professeur d'arabe maghrébin à l'école des Langues Orientales (1916-1927).

C'est aussi à cette époque que Joseph Desparmet<sup>5</sup>, qui fait partie de cette école ethnographique et décrit la poésie populaire de Blida et la Mitidja, publie des manuels d'arabe algérien pour le secondaire selon une approche totalement nouvelle, la « méthode directe ». Ce n'est plus un enseignement livresque, mais en prise avec les réalités de la société algérienne.

F. Lagrange (2008 : 163) rappelle que « La création même du concours répond plus aux besoins en professeurs dans les établissements d'Algérie qu'à une hypothétique ouverture de l'enseignement de l'arabe en métropole. (...) La question de la langue enseignée dans les établissements, comme celle de la variété et du registre sur lequel portent les programmes, est en tout cas, posée dès l'origine et de 1906 à 1924, une épreuve d'arabe maghrébin est obligatoire à l'oral du concours. ». Mais la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale va changer la donne.

---

<sup>5</sup> Lauréat du premier concours de l'agrégation en 1907, il publiera les *Contes populaires sur les ogres* (1909-10), *La poésie arabe actuelle à Blida et sa métrique* (1907) ou « Les chansons de geste de 1830 à 1914 dans la Mitidja » (1939). Voir l'annexe 2 et la bibliographie.

– *Après 14-18 : réorientations « savantes »*

A. Messaoudi (2008 : 51) explique que l'enseignement de l'arabe dans les établissements secondaires algériens va rapidement connaître une crise et des réorientations « savantes » après la première guerre mondiale : « Les ambitions des années 1900 ne survivent pas à la Grande Guerre. Durant l'entre-deux-guerres, l'agrégation d'arabe ne se départ pas de la modestie de ses débuts : en vingt ans, elle ne promet que vingt candidats. (...) Les effectifs des classes d'arabe diminuent, en particulier en ce qui concerne les élèves européens. » (voir annexe 3). Loin des débuts liés à une dialectologie ethnographique, et également à cause d'une volonté d'alignement sur les autres langues, l'agrégation d'arabe et les arabisants français par conséquent, vont progressivement se recentrer majoritairement sur l'arabe classique ou littéral.

En effet, la situation politique connaît des évolutions en Algérie, de même que l'intérêt pour l'arabe ou le berbère, puisqu'on assiste à un processus d'urbanisation de la population européenne et que ces langues ne sont plus nécessaires en ville (A. Messaoudi 2008 : 52). De plus dans les années 20, ce sont les débuts du nationalisme algérien et « On craint désormais que l'enseignement de l'arabe se détourne du chemin qui mène à la culture française les rares musulmans qui accèdent à l'instruction secondaire. »

– *Après la deuxième guerre mondiale, Louis Massignon : détachement de l'ancrage algérien des débuts, orientation vers le nationalisme arabe naissant et le Moyen-Orient*

Après que les oraux d'arabe dialectal aient été supprimés en 1924, l'arrivée de Louis Massignon à la présidence du jury de l'agrégation en 1945 « (...) donne au concours une orientation très franche, en harmonie avec le développement du nationalisme arabe. Accentuant une orientation déjà sensible entre-deux-guerres – en 1924, on a supprimé les deux épreuves orales en arabe maghrébin –, il considère qu'il faut rompre avec la « dialectisation » de l'enseignement de l'arabe, marquant là son opposition à la réforme de 1947, qui a fait à ses yeux une place presque

égale à la langue parlée et à la langue littéraire<sup>6</sup>, et aux initiatives prises au Maroc pour généraliser l'enseignement du dialectal. » (Messaoudi 2008 : 54-55).

Enfin, outre cette suppression de l'arabe dialectal, c'est bien une réorientation vers le Moyen-Orient et les candidats arabes qui met en œuvre Massignon. Comme l'écrit A. Messaoudi (2008 : 55), « Il impose l'usage du seul dictionnaire unilingue, appelle à multiplier le nombre des agrégés à titre étranger, et à y comprendre des candidats originaires du Proche-Orient. L'agrégation est explicitement présentée comme un outil essentiel du maintien de l'influence française et de son expansion dans le monde arabe et africain, au-delà de l'espace strictement maghrébin. »

Massignon aura imprimé une tendance lourde qui a longtemps persisté dans l'enseignement de l'arabe en France, affichant un désintérêt pour l'arabe dialectal. F. Lagrange (2008 : 163) rappelle que : « La longue présidence de Louis Massignon entre 1946 et 1955 (...) recadre pour longtemps le concours sur la variété haute. Massignon a une parole terrible : Il faut rompre avec la dialectalisation de l'enseignement de l'arabe ; le dialecte n'est pas secondarisable, il est tout juste bon à être enseigné en classe de puériculture. »

### ***Réforme de 1976 et 1993 aux concours de recrutement du secondaire (avec ou sans dialectal).***

Le CAPES d'arabe est créée en 1976, remplaçant le Certificat d'aptitude créé en 1906. Bruno Half (2008 : 59) nommé Inspecteur général d'arabe en 1974 explique l'état de l'enseignement de l'arabe à l'époque : « Une vingtaine d'enseignants,

---

<sup>6</sup> A. Messaoudi 2008 : 55 : « l'arabe classique peut être étudié dans les établissements d'enseignement secondaire et dans les cours complémentaires comme première et seconde langue tandis que l'arabe dialectal ne peut être présenté au baccalauréat que comme seconde langue. » Dans le même temps, au Maroc, s'amorce un mouvement inverse puisque « en 1953, l'enseignement de l'arabe dialectal y a été rendu obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, sauf pour les élèves déjà arabophones qui en sont dispensés. » (voir les manuels d'E. Cleman).

agrégés, certifiés titulaires d'un ancien certificat d'aptitude, (...) l'arabe était enseigné en France, en 1973, à 373 élèves. » Le Capes comporte une épreuve de compréhension orale (*ndlr* d'un enregistrement dans un parler arabe) mais « Cette épreuve est supprimée à la session 1993, non pas du fait des arabisants, mais suite à l'imposition aux CAPES de langues vivantes d'une maquette commune comprenant deux épreuves orales dont une épreuve pédagogique. » (Lagrange 2008 : 167).

Pour l'agrégation, depuis une vingtaine d'années, cela fluctue avec la présence (ou non) d'une épreuve (toujours très élémentaire, contrairement aux débuts) d'arabe dialectal, mais si « L'épreuve est désormais installée, (mais) la formation en dialectologie des candidats demeure le point aveugle du dispositif. » (Lagrange 2008 : 168). Les universités ne veulent pas ou ne peuvent pas assurer une formation dans le domaine de l'arabe dialectal.

On notera pour montrer le sens d'une évolution, la suppression en 1999, à *l'initiative de l'Inspection générale d'arabe*, de l'épreuve facultative d'arabe dialectal au baccalauréat qui sanctionnait des savoirs acquis en dehors de l'école. Elle avait été confiée à l'INALCO entre 1995 et 1999 ; en 1999, elle comptait 10.111 candidats, soit 1,91% des inscrits au bac, un chiffre très important qui lui a sans doute nui<sup>7</sup>.

## **2 – Rapport Cerquiglini : l'arabe maghrébin langue de citoyens français**

Paradoxalement, le seul embryon de reconnaissance qu'ait connu l'arabe maghrébin a eu lieu en France en 1999, de façon assez inattendue, dans le cadre de la ratification de la *Charte des langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe. Chargé par le Premier ministre, Lionel Jospin de dresser la liste des Langues de France en vue de la signature de la Charte, le linguiste Bernard

---

<sup>7</sup> Sur cette affaire, voir Caubet 2003 et 2008. En 1999, l'arabe littéral ne comptait que 1764 candidats au bac, en épreuves obligatoires et 865 en facultative, soit quatre fois moins que l'arabe dialectal (*Midad* p. 7).



Cerquiglini y a inclus des langues « non-territoriales » parlées par des citoyens français et faisant donc partie du patrimoine de la République. Parmi ces cinq langues, l'arabe dialectal et le berbère. Le projet avait été rédigé par Guy Carcassonne, Professeur de Droit Constitutionnel et auteur d'un rapport au Premier ministre sur la question<sup>8</sup>, mais en ces temps de cohabitation, le président de la République, Jacques Chirac décida de saisir le Conseil Constitutionnel<sup>9</sup> qui déclara que « (...) La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires comporte des clauses contraires à la Constitution. » La ratification n'eut donc jamais lieu.

Cette reconnaissance a précédé de quelques mois la suppression de l'épreuve d'arabe dialectal au bac (voir plus haut) ; elle avait provoqué le courroux d'arabisants français et il est à peu près certain que la suppression a été une conséquence de la présence de l'arabe maghrébin dans la liste Cerquiglini parmi les Langues de France. Tout l'enjeu était de considérer les langues non-territoriales, toutes issues de mouvements migratoires anciens, comme des langues de citoyens français et non pas de migrants (qui auraient été exclues de la Charte européenne). Depuis 1999, l'arabe maghrébin a pris sa place parmi les Langues de France, au côté des langues régionales.

Le président F. Hollande a décidé de s'atteler à la ratification de cette Charte, la France étant l'un des derniers pays à être dans l'irrégularité, et la ministre de la Culture, A. Filippetti a donc mis en place en mars 2013 un comité en vue de travailler aux possibilités de ratification.

---

<sup>8</sup> *Etude sur la compatibilité entre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Constitution : rapport au Premier ministre* ; voir <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984001697/>.

<sup>9</sup> <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/1999/99-412-dc/decision-n-99-412-dc-du-15-juin-1999.11825.html>

### **3 – Derniers développements : 2013-2014, Nouveau comité, rapport et proposition de loi.**

Mars 2013 voit, sans grand publicité, l'installation du *Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne*<sup>10</sup>. Dans sa lettre de mise en place, la ministre pose au Comité un certain nombre de questions et propose des orientations. Son texte oscille entre l'appellation 'langues de France' et 'langues régionales', ce qui justement permet d'inclure (ou non !) les *langues non-territoriales*... Elle précise que : « La liste sur laquelle se fonde le ministère de la culture pour mener son travail de valorisation et de promotion des langues de France constitue un bon point de départ, bien qu'elle n'ait aucun caractère officiel, aussi demande-t-elle sans doute à être « revisitée ». Les langues visées par cette révision sont essentiellement les langues non-territoriales, mais aussi les langues d'oïl.

Le rapporteur écrit en introduction, p. 8 : « Le Comité a auditionné de nombreux élus, acteurs associatifs, responsables éducatifs, culturels, de médias, universitaires, experts, représentatifs des principales langues parlées en France, en métropole comme dans les Outre-mer. » On verra que personne n'a été consulté pour les deux langues les plus parlées en France après le français, l'arabe maghrébin et le berbère !

#### ***Langues régionales ou Langues de France ?***

Le rapport, remis le 15 juillet 2013, joue également beaucoup sur les appellations qui, on le comprend, sont décisives : parle-t-on des langues régionales *stricto sensu* ou des langues de France, au sens des 75 langues du rapport

---

<sup>10</sup><http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Discours/Installation-du-comite-consultatif-pour-la-promotion-des-langues-regionales-et-de-la-pluralite-linguistique-interne>. Le comité compte des politiques, des universitaire juristes, constitutionnalistes ou de droit public, et des sociolinguistes : Louis-Jean CALVET, Georges-Daniel VÉRONIQUE et Henriette WALTER.

Cerquiglini ? Au lieu de parler des « langues régionales ou minoritaires » de la Charte, il est soudain question de « langues régionales et *étrangères* » (p. 13).

Le rapport est mis en ligne dans une version qui est encore téléchargeable sur le site de la documentation française<sup>11</sup>, avec un « tableau comparatif d'estimation du poids des langues de France, établi par la délégation générale à la langue française et aux langues de France », pp. 94-98), qui contient des erreurs pour le moins étonnantes de la part de la DGLFLF<sup>12</sup> ! Il y est question du nombre de « lecteurs » (sic) de ces langues, et non pas de « locuteurs ». Le tableau est basé sur les chiffres très dépassés de « l'enquête famille » du recensement de 1999 pour toutes langues de France<sup>13</sup>, sauf pour le berbère.

L'arabe maghrébin ou 'arabe dialectal' selon le rapport Cerquiglini, langue la plus parlée en France selon l'enquête famille, est particulièrement maltraité dans le tableau de la page 98 (voir tableau 1). Le 10 avril 2014 (voir capture d'écran – Tableau 1), le rapport est toujours en ligne sous sa forme initiale : la langue est rebaptisée « arabes dialectaux » au pluriel. Le rapport rappelle, p. 10 que « Parmi les langues non-territoriales parlées en France, le nombre de locuteurs de l'arabe dialectal était évalué à 1.170.000, dont 940.000 locuteurs réguliers. », soit 230.000 occasionnels. Or le tableau p. 98 attribue à l'arabe maghrébin **50.000** locuteurs réguliers, et 220.000 occasionnels, soit un total de **270.000** au lieu des **1.170.000** de l'enquête de 1999 ! Simple faute de frappe ?

Le berbère, plus sous-estimé encore que les autres langues, ne comptait que 330.000 locuteurs dans l'enquête famille de 1999, mais les chiffres publiés dans le tableau sont, sans que ce soit précisé nulle part, des estimations données par le spécialiste de cette question, Salem Chaker : 1,5 à 2 millions de locuteurs (voir

---

<sup>11</sup> <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000439/0000.pdf>

<sup>12</sup> Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, rattachée au ministère de la Culture.

<sup>13</sup> Avec certains chiffres de 2007 pour les DOM-TOM appelées « Les Outre-mer » dans le rapport 2013.

tableau 1). Pour information, nos estimations, si on nous les avait demandées, seraient de 3 à 4 millions de locuteurs habituels ou occasionnels, sachant que beaucoup de locuteurs sont bilingues berbère et arabe maghrébin (les chiffres se recourent donc), à comparer avec les 270 000 attribués par le tableau ci-dessous :

**Tableau 1**

[www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000439/0000.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000439/0000.pdf)

PAGE 98 ANNEXES

### Langues non-territoriales

Langue	Nombre de lecteurs	Équipement	Usages de l'écrit	Enseignement	Présence dans les médias (données 2011)	Flux de traduction (baromètre Calvet)	Présence sur la Toile (Wikipédia)	Institutions
<b>Arabe dialectaux</b>	50 000 + 220 000 (pratique occasionnelle)	Méthodes d'arabe algérien, marocain, tunisien, maghrébin... Grammaires et lexiques en ligne	Limité en France	Arabe marocain à l'INALCO  (* arabe classique à l'Éducation nationale)	Radios associatives	Cible : quelques titres en arabe dialectable (Le Petit Nicolas...)	(Arabe classique 218 467 articles)	
<b>Berbère Variétés régionales importantes en France : 1. Kabyle 2. Chleuh 3. Rifain 4. Chaoui</b>	En France : 1,5 M à 2 M. Kabyle : 1 M Chleuh : 0,5 M Rifain : 0,3 M Chaoui : 0,2 M (Afrique du Nord : 23 M.)	Oui, mais inégal et lacunaire selon les dialectes. Kabyle : correct Chleuh : lacunaire Rifain : très lacunaire Chaoui : très lacunaire	Oui, mais inégal. Littérature : développé. Usage quotidien : très limité.	Oui : Université (INALCO, Aix-Marseille, Paris-8) et associations	Oui, mais limité : radios communaires (Paris, Lille-Roubaix, Nancy, Lyon, Marseille...) + 2 chaînes TV kabyle (BER-TV et BRTV)	Important dans les deux sens (littérature surtout)	Oui, très développée kabyle : 1 245 articles	Pas d'académie. INALCO (France) référence pour la codification. Deux institutions d'État chargées de la promotion de la langue : IRCAM au Maroc / HCA en Algérie.

L'erreur est si grave que la presse (se basant sur une dépêche de l'AFP qui attribue tous les chiffres, y compris ceux du berbère, à l'enquête famille) s'en empare pour proclamer que la langue la plus parlée en France après le français est le berbère et non l'arabe dialectal<sup>14</sup> : « Le saviez-vous? Le berbère, deuxième

<sup>14</sup><http://www.slateafrique.com/326388/langues-civilisations-berbere-deuxieme-langue-plus-parlee-france> ou <http://www.algerie-focus.com/blog/2013/07/le-berbere-deuxieme-langue-parlee-en-france/> (31 mars 2014)

langue la plus parlée en France. Près de 2 millions de locuteurs dans l'Hexagone utilisent cette langue nord-africaine ». Seul le site marocain *yabiladi*<sup>15</sup> émet des doutes sérieux en titrant le 27 juillet 2013 : « France : 2 millions de personnes parlent amazigh, pas arabe », pensant que « ... le gouvernement français continue à confondre amazigh et arabe dialectal », ayant décelé les contradictions présentes dans le rapport.

Une consultation aurait permis d'éviter d'autres erreurs, comme lorsqu'il est dit (p. 63) que « L'arabe a un double statut : dans l'enseignement élémentaire, sous la forme *des arabes dialectaux* (c'est moi qui souligne) parlés dans la culture d'origine ; dans le second degré, sous la forme d'arabe littéraire, en tant que langue étrangère. Son enseignement *sous forme dialectale*, à des fins d'intégration, a été expérimenté par l'intermédiaire du dispositif des Enseignements de Langues et Cultures d'Origine (ELCO), assuré par des enseignants ressortissant de pays du Maghreb, et rémunérés par leur pays d'origine. » Cette dernière affirmation est totalement fautive, les ELCO ayant justement (malheureusement !) été prodigués uniquement en arabe classique ou standard, et jamais en arabe dialectal<sup>16</sup>.

Le rapport du comité entretient également la confusion (ou n'a pas une vision claire des choses), en accolant, ou non, un adjectif après le mot « arabe », en maniant le singulier et le pluriel... « arabe » (9 fois), « arabe dialectal », « arabes dialectaux », « arabe dialectal langue non-territoriale », « arabe littéraire », « arabe classique », « arabe standard », « langue arabe »...

---

<sup>15</sup> <http://www.yabiladi.com/articles/details/18694/france-millions-personnes-parlent-amazigh.html>

<sup>16</sup> Voir notre travail sur la question dans Tilmatine (dir) 1997 ; voir également Obdeijn & de Ruiter.

***2013-2014 : un recul par rapport à la vision Cerquiglini<sup>17</sup> : langues non-territoriales et langues d'oïl***

Le but étant d'arriver à faire passer l'idée d'une ratification de la Charte, il s'agit sans doute de réduire les langues éligibles. Pour le rapport il faut mettre en avant « les langues métropolitaines qui bénéficient d'une forte vitalité, et d'un acquis pédagogique solide, à savoir l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse, l'occitan », soit six langues régionales auxquelles sont rajoutés les langues des DOM-TOM, créoles et langues de Tahiti et de Nouvelle Calédonie. Pour mémoire, dans l'enquête famille, ces six langues comptaient, respectivement, l'occitan, 1 670 000 locuteurs, l'alsacien, 900 000, le breton, 680 000, le catalan, 170 000, le corse, 70 000 et le basque 80 000, soit moins que l'arabe maghrébin et le berbère.

Les langues d'oïl, elles aussi très parlées, sont écartées, en tant que « langues et parlars dont la situation ne permet pas un enseignement scolaire classique » (p. 62). Elles comptaient, selon l'enquête famille 580 000 locuteurs habituels, plus 730 000 occasionnels, soit 1 310 000 locuteurs.

*Langues de France non-territoriales ou simples langues étrangères ?*

B. Cerquiglini avait soigneusement défini les langues « non-territoriales » dans son rapport de façon à rendre leur présence dans sa liste compatible avec la Charte. Son rapport écarte toutes les langues reconnues dans des pays étrangers, qui sont langues d'immigration en France, comme le polonais, l'espagnol, le portugais ou le wolof. Il préconise : « Signant puis ratifiant la Charte, la République française aurait donc intérêt, dans sa déclaration, à insister sur la vocation culturelle de la Charte, en minorant la tendance à la territorialisation. Elle pourrait également faire valoir qu'elle reconnaît cinq langues "dépourvues de territoire", effectivement parlées par ses ressortissants, et qui enrichissent son patrimoine : outre le berbère et l'arabe dialectal, le yiddish, le romani chib et l'arménien occidental. ». Ces langues

---

<sup>17</sup> [http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lang-reg/rapport\\_cerquiglini/langues-france.html](http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html)

apparaissent ensuite dans la liste des quatorze (p. 7-8) « Langues parlées par des ressortissants français sur le territoire de la République. (voir annexe 4)

En 2013, le rapport du comité revisite le concept de langues « non-territoriales » en ces termes (p. 16) : « Si l'on s'en tient à ce critère, cette distinction fragilise la liste des langues de France, dans la mesure où elle a pour conséquence de faire dépendre le contenu de cette liste de décisions d'autorités étrangères. » Il continue : « À l'inverse, le berbère est devenu une langue officielle du royaume du Maroc, avec un statut identique à celui de l'arabe, et devrait donc, en toute logique, être radié de cette liste. ». (p. 17) « Aussi, plusieurs grandes distinctions plus efficaces pour l'action publique sont apparues pertinentes au Comité : (...) entre les langues inscrites dans un territoire d'origine en France, et celles dites « non-territoriales », et notamment les langues des populations issues de l'immigration, sans nécessairement distinguer entre ces dernières en fonction du critère de leur officialité à l'étranger. »

Par contre, une nouvelle distinction apparaît (p. 19) « Les langues non-territoriales parlées en France : langues reconnues à l'étranger et langues « orphelines »<sup>18</sup> ». La définition change en effet : « Qu'elles soient reconnues à l'étranger ou « orphelines », ces *langues non-territoriales* correspondent à des vagues d'immigration successives en France, (polonais, portugais, arabe, berbère, vietnamien, turc, langues africaines et chinoises, etc.) et sont d'autant plus parlées que l'immigration est récente. ». Plus de place pour les langues non-territoriales de la liste Cerquiglino !

Parmi les propositions développées dans une deuxième partie (p.46) « Pour développer les langues régionales et le plurilinguisme interne », le comité propose (p. 52) d'« actualiser la liste des langues parlées de France et affiner la

---

<sup>18</sup> Les langues « orphelines » pour le comité sont le yiddish et le judéo-espagnol. Autant on peut comprendre la fragilité du judéo-espagnol (ladino ou hakitiya), autant le yiddish semble florissant en Amérique du Nord.

classification des langues (...) Elle devrait également inventorier les langues non-territoriales parlées en France, quel que soit leur statut à l'étranger. ».

Lors de la discussion d'une proposition de loi concernant la ratification fin janvier 2014, il n'a été question que des langues régionales, mais dans un entretien<sup>19</sup> avec la ministre A. Filippetti, il est écrit sous sa photo : « Minorités : L'arabe dialectal, le berbère, le romani, l'arménien occidental, le yiddish et le judéo-espagnol seront également concernés » Faut-il se reprendre à espérer quand, à la question : « *Une liste des langues régionales avait été établie en 1999. Allez-vous la revoir ?* », la ministre répond : « Oui. 75 langues avaient alors été comptabilisées, dont 54 outre-mer. Trois, depuis, ont été ajoutées, dont la langue des signes. Cette liste constitue une bonne base, même si, pour l'actualiser, je demanderai leur avis à des linguistes. » ? Ou lorsque la ministre revient sur les Langues de France : « *Les langues issues de l'immigration sont-elles concernées par la Charte?* Non. La Charte exclut explicitement les "langues des migrants". Mais nous avons défini, en 1999, la notion de "langues de France". Celle-ci n'inclut pas l'italien ou le portugais, qui ne courent aucun risque. Mais elle prend en compte des langues qui ne bénéficient pas du statut de langue officielle dans leur pays d'origine : elles aussi sont fragiles et il importe de les préserver. Cela dit, les 39 mesures retenues n'auront pas à *s'appliquer indifféremment à toutes les langues. Quelles sont ces langues ? L'arabe dialectal -distinct de l'arabe classique, qui seul a le statut de langue officielle-, le berbère, le romani, l'arménien occidental, le yiddish et le judéo-espagnol.* » ?

*Pour conclure sur la place de l'arabe maghrébin dans les institutions françaises, on voit que depuis plus de cent cinquante ans, elle fluctue au gré des orientations politiques et que chaque avancée est suivie d'un pas en arrière. C'est pourquoi nous avons préféré, pour mesurer la réelle place de cette langue et son*

---

<sup>19</sup> Paru dans *l'Express* 28.01.2014. Voir [http://www.lexpress.fr/region/aurelie-filippetti-les-langues-regionales-nous-enrichissent\\_1317942.html](http://www.lexpress.fr/region/aurelie-filippetti-les-langues-regionales-nous-enrichissent_1317942.html).



impact, nous tourner plutôt du côté de la société civile où l'arabe maghrébin reçoit une réelle forme de reconnaissance.

## II – Vitalité de l'arabe maghrébin en tant que langue de France

Toutes ces péripéties nous ont amenés à nous demander ce qui était préférable pour une langue minorée comme l'arabe maghrébin : la reconnaissance *de jure ou de facto* ? Depuis les années 2000, nous en avons fait l'un des thèmes de recherche de notre équipe, le CREAM, en observant son empreinte dans de nombreux secteurs. Nous en sommes venus à nous demander si une langue sans statut n'a pas finalement plus de liberté que quand elle se trouve étouffée par une reconnaissance qui, souvent, arrive trop tard.

Les artistes, agissant comme de véritables *passseurs de cultures*, lui ont grandement facilité la tâche et les jeunes qui eux aussi se sont emparés de cette langue. Il suffit de regarder autour de soi, de tendre l'oreille pour observer la vitalité de l'arabe maghrébin en France.

### 1- Arabe maghrébin, langue de culture en France

Si l'on observe la scène culturelle française d'aujourd'hui, on s'aperçoit que depuis une vingtaine d'années, elle s'est transformée, faisant siens de nombreux éléments venus du nord de l'Afrique. On ne peut plus considérer que l'on se trouve « entre deux cultures » ou dans des cas de « métissage » culturel : on a bien affaire à un changement au sein même de la culture française, qui, par un processus dynamique, est devenu l'affaire de tous. Cette pluralité culturelle est particulièrement flagrante dans la musique, l'humour ou le cinéma, où l'arabe maghrébin a fait son entrée doucement mais sûrement (voir Caubet 2004).

Pour *la scène musicale*, les pionniers du début des années 80 s'appellent Rachid Bahri, *Carte de Séjour* ou *Dazibao* : à la différence de leurs aînés qui créaient dans des genres traditionnels des pays d'origine, ceux-là ont su inventer des genres nouveaux qui ont fait bouger la scène française de l'intérieur. Ils ont été suivis par

*Zebda*, *Gnawa Diffusion*, MAP (Ministère des Affaires Populaires) dans les années 90, 2000, époque où Rachid Taha a commencé une carrière en solo (voir Caubet 2007). En parallèle le *rai* arrive en France à partir du milieu des années 80 et d'une musique oranaise d'origine bédouine, il est un des moteurs de ce qui va devenir les « musiques du monde » de France, avec des orchestrations nouvelles : Cheb Khaled, Cheb Mami, venus du « bled » et quelques années plus tard Faudel, de Mantes-la-Jolie<sup>20</sup>.

Pour *l'humour*, il suffit de mentionner les comiques préférés des jeunes français, Jamel Debbouze et Gad El Maleh, qui ont débuté au milieu des années 90 et avant eux Michel Boujenah ou Smaïn. Entre les années 2002 et 2004, les premiers connaissent des progressions remarquables, avec Fellag qui lui est arrivé d'Algérie en 1995. Ces trois acteurs ont tous en commun un fort sens de l'autodérision, humour des minorités, en décalage par rapport à l'humour français, plutôt enclin à se moquer des autres, une des causes de leur réussite sans doute...

L'arabe maghrébin est aussi fortement présent dans *le cinéma français* à partir du début des années 2000, avec des succès comme *La vérité si je mens* de Thomas Gilou<sup>21</sup>. Il apparaît aussi dans la façon de parler de Jamel Debbouze, dans *Zonzon* de Laurent Bouhnik et *Le ciel, les oiseaux et ta mère* de Djamel Bensalah dès 1998. Cette langue a aussi sa place dans des films plus modestes ayant pour cadre la banlieue, avec le succès d'estime en 2002 de *Wesh wesh, qu'est-ce qui se passe?* de Rabah Ameur-Zaïmeche, et en 2004, *Il était une fois dans l'oued* de Djamel Bensalah et la réussite de *L'esquive* d'Abdellatif Kechiche (2003) qui sera suivi de *La Graine et le mulet* qui raflera quatre Césars en 2008. *Indigènes* recevra un [Prix d'interprétation masculine](#) collectif pour [Sami Bouajila](#), [Jamel Debbouze](#), [Samy Naceri](#), [Roschdy Zem](#) et [Bernard Blancan](#) au [Festival de Cannes 2006](#).

---

<sup>20</sup> Premier Festival de la chanson *rai* en France, MC 93 Bobigny, 23 janvier 1986. En 1992 Khaled fait le premier tube planétaire, *Didi*.

<sup>21</sup> 4,8 millions d'entrées en 1996 et 7,8 millions en 2001.

On peut affirmer aujourd'hui que l'arabe maghrébin a acquis en France une forme de familiarité ; cela est encore plus fragrant pour les jeunes de France qui ont grandi au contact de cette langue qu'ils n'ont souvent aucun mal à prononcer.

## 2 – L'arabe maghrébin dans les parlers jeunes

On note une prononciation particulière du français, accent dit « des banlieues », avec une impression générale d'*emphatisation*, surtout en contexte vocalique *a* (articulé [â]), comme dans : *Waš ? Ça va ? Bien ou quoi ?* (réalisé [šâvâ] et [kwâ]) ; 'boîte' sera réalisé [bât] ; 'qu'est-ce t'as, toi ?' [kəštâ, twâ ?].

Pour ce qui est des expressions empruntées à l'arabe maghrébin, on trouve des verbes qui peuvent être francisés et conjugués: *kiffer, chouffer* ; *il l'a khouné* (volé). Jamel Debbouze lors d'une représentation improvise un long développement sur un verbe *ouacher*, du mot algérien *wesh* (quoi) : « 'ouach', du verbe 'ouacher' ; Je ouache, tu ouaches' etc. 'ouache ? ça va ?' ». Certains verbes ne sont pas conjugués<sup>22</sup> : « mon père va me *chaâl* ! » (mon père va m'allumer! ; de *šaal* 'allumer') ; « t'es *zaâf* » « elle fait sa *zaâf* » ou « je me *zaâf* », équivalent du verlan « vénère », de l'algérien *zəaf*, « se mettre en colère, s'énerver brusquement ». Ou encore : « j'avais le *semm* ! » (je l'avais mauvaise !, de *semm*, poison) ou « il fait son p'tit *meskine* ! » de *meskin* ('pauvre, à plaindre', qui a donné « mesquin » en français dans un autre temps).

Déjà au début des années 80, des termes figuraient dans des textes du groupe *Carte de Séjour*, dans *Ramsa, hnoucha* (litt. Serpents > flics) : « Partout où tu vas, les *hnoucha* ils sont là, partout où tu vas ». Dans Rhorhomanie, on trouve le mot hybride *kahlouche* (de *khel*, 'noir' + suffixe méditerranéen commun –ouche) : « Les *kahlouches*, c'est louche ».

---

<sup>22</sup> Dans le film *L'esquive* d'Abdelatif Kechiche, 2004.

Familiarité, banalisation, toutes ces pratiques marquent le paysage social et linguistique de France... Cela compte sans doute plus que des reconnaissances bancales sur lesquelles on essaye de revenir.

### III - Conclusion

Force est de constater que l'arabe maghrébin n'est plus confiné en France dans le cercle familial et qu'il a acquis une visibilité réelle dans la société française. Les artistes, de par leur notoriété, peuvent aider à changer des comportements, en donnant aux enfants le désir de réinvestir la langue des parents et des grands parents, mais sans nostalgie, comme une langue contemporaine. Il semble qu'on a plus à attendre de ces pratiques sociales réelles de France que des institutions françaises qui peinent à donner une reconnaissance franche.

### BIBLIOGRAPHIE

- BEAUSSIER M., 1971 – *Dictionnaire pratique arabe-français contenant tous les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie et en Tunisie ainsi que dans le style épistolaire, les pièces usuelles et les actes judiciaires*, Alger, Bouyer, XII-764-XVI p., lithogr.
- BELLEMARE A., 1850 – *Grammaire arabe (idiome d'Algérie) à l'usage de l'armée et des employés civils de l'Algérie*, Paris, Hachette, VII-196 p.)
- DE BUSSY R., 1847 – *L'Idiome d'Alger*, Alger, Brachet et Bastide troisième édition.
- CAUBET D., 2003 – «La reconnaissance de l'arabe 'dialectal' en France : un parcours sinueux », in *Mélanges David Cohen, Etudes sur le langage, les langues, les dialectes, les littératures*, offertes par ses élèves, ses collègues, ses amis, présentées à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire ; textes réunis et édités par J. Lentin et A. Lonnet, Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 135-148.
- CAUBET D., 2004 – « La *darja*, langue de culture en France », in *Les langues de France, Hommes et Migrations*, n°1252, novembre-décembre 2004, pp. 34-44.

- CAUBET D., 2007 – « Langues et Musiques de France depuis les années 80 », in *Les langues de France au XXI<sup>e</sup> siècle : vitalité sociolinguistique et dynamiques culturelles*, C. Alen Garabato et H. Boyer (ss dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 51-75.
- CAUBET D., 2007b – « L'arabe maghrébin-*darja*, 'langue de France', dans les parlars jeunes et les productions culturelles : un usage banalisé ? » in Gudrun Ledegen (éd.) *Pratiques linguistiques des jeunes en terrain plurilingue*, Espaces discursifs, Paris, L'Harmattan, pp. 25-46.
- CAUBET D., 2008 – « Immigrant languages and languages of France », in *Mapping Linguistic Diversity in Multicultural Contexts*, M. Barni and G. Extra (eds), Mouton de Gruyter, pp. 163-193.
- CHERBONNEAU A., 1872 – *Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie*, Paris, Hachette, 1872, xxiv-626 p.
- CLEEMAN E., 1954 – *Yaḷḷāho, Manuel d'arabe dialectal classes primaires*, 1<sup>er</sup> livre, Paris, Didier.
- CLEEMAN E., 1954 – *Yaḷḷāho, Manuel d'arabe dialectal classes primaires*, 2<sup>ème</sup> livre, Paris, Didier.
- CLEEMAN E., 1954 – *Yaḷḷāho, Manuel d'arabe dialectal*, deuxième année (lycées, collèges et C.C. Européens), Volume 2, Paris, Didier.
- CLEEMAN E. 1956 – *Yaḷḷāho, Manuel d'arabe dialectal*, Classe de 6<sup>e</sup>, lycées, collèges et C.C. européens. Illustrations de Pierre Beaudet, Paris, Didier.
- COLIN G. S., 1948 – « L'arabe vulgaire à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes », in *Cent-cinquantième de l'Ecole des Langues Orientales*, Paris, Imprimerie Nationale de France, 1948.
- DELAPORTE J-H., 1837 – *Guide de la conversation française-arabe ou Dialogues avec le mot-à-mot et la prononciation [...] en caractères français*, Alger, impr. du gouvernement, vii-87 p.
- DESPARMET J., 1907 – *Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe, première période, classe de sixième : Vocabulaire et Lectures*, Alger, A. Jourdan, 1907.

- DESPARMET J., 1909-1910 – *Contes populaires sur les ogres, recueillis à Blida et traduits par J. Desparmet*, Paris, E. Leroux.
- DESPARMET J., 1907 – *La poésie arabe actuelle à Blida et sa métrique*, 1907, Paris Ernest Leroux.
- DESPARMET J., 1913 – *Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe, seconde période et brevet d'arabe, Coutumes, Institutions, Croyances*, Alger, A. Jourdan.
- DESPARMET J., 1939 – « Les chansons de geste de 1830 à 1914 dans la Mitidja », Alger, B.N., 1939 ou *Revue africaine*, n° 379, 2ème trim. 1939, p. 192-226.
- HALFF B., 2008 – « Les concours de recrutement du secondaire en arabe », in *Le centenaire de l'agrégation d'arabe*, p. 59, janvier 2008, voir [eduscol.education.fr/forensactes](http://eduscol.education.fr/forensactes).
- LAGRANGE F., 2008 – « L'arabe dialectal aux concours », in *Le centenaire de l'agrégation d'arabe*, p. 163, janvier 2008, voir [eduscol.education.fr/forensactes](http://eduscol.education.fr/forensactes).
- Langues'O, 1995 1795-1995, Deux siècles d'histoire de l'Ecole des langues orientale*, Editions Hervas, Paris.
- LARZUL S., 2013 – « Les manuels de langue arabe des débuts de l'Algérie coloniale (1830-1871) », in *Manuels d'arabe d'hier et d'aujourd'hui, France et Maghreb, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Larzul S. et Messaoudi A. (dir.), Éditions de la Bibliothèque nationale de France, Paris, p. 54-78  
<http://books.openedition.org/editionsbnf/244>
- MESSAOUDI A., 2008 – « De la conquête de l'Algérie aux décolonisations : genèse et fonctions d'un concours d'excellence (v. 1830 - v. 1970) », in *Le centenaire de l'agrégation d'arabe*, p. 44 note 6, janvier 2008, voir [eduscol.education.fr/forensactes](http://eduscol.education.fr/forensactes).
- MESSAOUDI A., 2013 – « Progrès de la science, développement de l'enseignement secondaire et affirmation d'une « méthode directe » (1871-1930), in *Manuels d'arabe d'hier et d'aujourd'hui, France et Maghreb, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Larzul S.

et Messaoudi A. (dir.), Éditions de la Bibliothèque nationale de France, Paris, p. 79-104.

<http://books.openedition.org/editionsbnf/247>

*Midad* n. 10, 2009 – Magazine d'information et de documentation sur l'Arabe et sa didactique, [http://crdp.ac-paris.fr/d\\_librairie/res/Midad\\_no10.pdf](http://crdp.ac-paris.fr/d_librairie/res/Midad_no10.pdf).

OBDEIJN H., & DE RUITER J. J., 1998 – *Le Maroc au coeur de l'Europe: l'enseignement de la langue et culture d'origine (ELCO) aux élèves marocains dans cinq pays européens*. Tilburg : Syntax Datura.

TILMATINE M. (dir.), 1997 – *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : Langue maternelle ou langue d'Etat ?*, document pédagogique Erasmus, INALCO/CEDREA-CRB

VIGNARD P., & MARTIN A., 1854 – *Choix de fables tirées de Lafontaine [sic] et écrites en arabe vulgaire*, Constantine, Abadie, III-95-47 p. (rééd. en 1906).

**Annexe 1 :**

Le 23 juillet 1906 sont créés : le *Certificat d'Aptitude à l'Enseignement élémentaire de l'Arabe parlé dans les Ecoles primaires de l'Algérie*, l'ancêtre du CAPES), le *Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les écoles normale et les écoles primaires Supérieures* ainsi que l'*Agrégation*, concours qui comprennent plusieurs épreuves en arabe « parlé ». A l'initiative du recteur d'Alger, Ch. Jeanmaire (1883-1908) et de W. Marçais (Inspecteur de l'enseignement indigène entre 1909 et 1913). Cf. les diplômes sur le site de l'Inrp : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2276> et <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2282>

**Annexe 2 :**

Alain Messaoudi (2013) évoque le travail de Desparmet : « Deux ouvrages illustrent le pôle moderne : le *Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé*, publié en 1891 par Gaétan Delphin, titulaire de la chaire publique d'arabe d'Oran, et l'*Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe* de Joseph Desparmet, professeur d'arabe au collège de Blida (2 vol., 1904-1905). Fondés sur l'observation de parlers et d'usages locaux, ils conservent encore aujourd'hui un grand intérêt du point de vue linguistique et ethnographique – ce qui a valu aux textes qu'ils proposent à l'étude d'être l'objet d'une traduction française les rendant accessibles à un lectorat non arabophone. »



***Annexe 3:***

« En novembre 1917, les collégiens et lycéens d'Algérie inscrits en arabe étaient au nombre de 862 (soit moins que les 1 423 anglicistes, mais plus que les 574 germanistes). La prépondérance de l'arabe était nette dans les collèges de garçons où les arabisants étaient 753 (pour 308 anglicistes et 221 germanistes) » A. Messaoudi (2008 : 51 dans la note 38)

***Annexe 4:***

Rapport Cerquiglini, pp 7-8

**« Langues parlées par des ressortissants français sur le territoire de la République.**

**France métropolitaine**

- Dialecte allemand d'Alsace et de Moselle
- Occitan : gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois
- Basque
- Langues d'oïl : franc-comtois, wallon, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon-morvandiau, lorrain.

- Breton
- Berbère
- Catalan
- Arabe dialectal
- Corse
- Yiddish
- Flamand occidental
- Romani chib
- Francoprovençal
- Arménien occidental